Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

_	Coloured of Couverture Covers dan Couverture Covers rest Couverture Cover title Le titre de Coloured in Encre de co Coloured p Planches et Bound with Relié avec Tight bindi along interi La reliure s distorsion I	overs/ e de couler naged/ e endomm: ored and/o restaurée missing/ couvertur naps/ graphiques nk (i.e. oth ouleur (i.e. lates and/o couleur d'autres d' autres d' ing may ca ior margin errée peut	er lamina et/ou pe e manqu en coul ner than autre q or illustr ations er aterial/ ocument use shad / causer o	ated/ elliculée eur blue or ue bleue rations/ n couleu	black)/ ou noin r distortio	re)		•	dans II	a méth cous. Colour Pages c Pages c Pages c Pages c Pages c Pages c Pages c	red parde could amagendom restaul discolo detach detach drough arence y of presention are independent on the arence of the could be arenced on the cou	ges/ uleur ged/ nmage ed ane rées e oured orées, eed/ iées h/ e pagin ontin ex(es	ées d/or la t/ou p , stain tache el'imp ation ue)/ us) ind	sminat pellicul ped or tées ou pression	e sont lées foxed u piqu			
	Blank leaves added during restoration may appear within the text. Whenever possible, these have been omitted from filming/ Il se peut que certaines pages blanches ajoutées lors d'une restauration apparaissent dans le texte, mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas été filmées.							Title page of issue/ Page de titre de la livraison Caption of issue/ Titre de départ de la livraison Masthead/ Générique (périodiques) de la livraison										
This is	Additional Commental tem is filme cument est	ires supplé d at the re	mentaire duction	ratio ch			ssous.											
10X		14X	·		18X	7		22 X			7	26X				30×		
				10)					1									
	12X		•	16X			20X			24X				28X				32X

SEMAINE RELIGIEUSE

DE QUÉBEC

Pâques

Allebria! Le Christ est ressuscité! Réjouissons-nous, rendons grâces à Dieu!

Le Christ est ressuscité! Regardez-le debout et brillant de gloire sur la pierre renversée du tombeau!

Il est donc vraiment Dieu : car triompher de la mort n'est pas d'un homme.

Le Christ est ressuscité pour ne plus mourir.

Descends maintenant, crinit une populace en fureur au pied de la Croix!

Gardez-nous bien ce mort, disaient ses emmends, lorsque le corps de Jésus-Christ fut descendu de la croix!

Cependant il est ressuscité. Pendant qu'on s'imaginait lui creuser une fosse, on lui élevait un trône.

Alle!nia! Rijouissons-nous, car ce jour est vraiment le jour du Seigneur.

Apostolat de la prière

Prière quotidienne durant le mois d'avril

Divin Cœur de Jésus, je vous offre, par le Cœur immaculé de Marie, les prières, les œuvres et les souffrances de cette journée, en réparation de nos offenses et à toutes vos autres intentions.

Je vous les offre, en particulier, pour que vous daigniez susciter au sein de votre Eglise un plus grand nombre d'écrivains franchement catholiques et entièrement dévoués à la défense de vos intérêts et à la propagation de votre règne.

Merci

Depuis quelques mois, en particulier, la Scinaine religieuse a reçu bon nombre de témoignages flatteurs, qu'elle sait apprécier. Merci.

Ce que nous retiendrons surtout, c'est l'approbation de son attitude sur la question scolaire — attitude en harmonie avec la direction épiscopale, — et le désir qu'on nous a exprimé de la voir continuer, sans crainte ni pusillanimité, à dire franchement ce qu'elle pense sur toutes les matières de son ressort.

Nous pouvons assurer nos correspondants que nous n'y inanquerons point, et que les aménités de ceux qui sont aveuglés par l'esprit de parti ne réussiront pas à nous intimider. Impossible, du reste, de plaire à tout le monde.

'La liberté humaine (Suite)

- D. Que nous dit la raison à l'égard des biens de ce monde?
- R. Elle nous dit qu'ils peuvent indifféremment être ou ne pas être.
- D. Que s'ensuit-il !
- R. Il s'ensuit que la volonté a le pouvoir d'opter pour choisir ce qui lui plaît.
- D. Qu'est-ce qui permet à l'homme de juger que les biens de ce monde peuvent être ou ne pas être ?
- R C'est l'âme que Dieu a unie à son corps : simple de şa nature, spirituelle, capable de penser, ne tirant point son origine des choses corporelles, mais créée immédiatement par Dieu, et ayant son mode propre et particulier de vie et d'action.
- D. Que fait-on quand on prouve que l'âme humaine est dégagée de tout élément mortel et douée de la faculté de penser?
- R. On établit en même temps la liberté naturelle sur son plus solide fondement.
- D. Quelle a été de tout temps la conduite de l'Eglise catholique au sujet de cette doctrinc de la liberté !
- R. Non seulement elle a de tout temps enseigné cette doctrine et la défend comme un dogme, mais elle a pris la liberté sous

son patronage et sauvé de la ruine ce grand bien de l'homme, chaque fois qu'il a été attaqué par les fauteurs d'opinions nouvelles.

- D. L'histoire nous en fournit-elle des preuves?
- R. Oui les monuments de l'histoire témoignent de l'énergie avec laquelle elle a repoussé les efforts des Manichéens et autres, le zèle avec lequel elle a combattu pour la liberté de l'homme, soit au concile de Trente, soit plus tard contre les jansénistes, ne laissant prendre pied au Fatalisme, en aucun temps et en aucun lieu.

LA CONDITION DE LA LIBERTÉ HUMAINE

- D. Qu'est-ce que la liberté humaine?
- R. Elle n'est pas autre chose que la faculté de choisir entre les moyens qui conduisent à un but déterminé.
- D. A quel genre de bien appartient une chose acceptée en vue d'en obtenir une autre?
- R. Au genre de bien qu'on nomme l'utile.
- D. Quel est le caractère du bien ?
- R. Le bien a pour caractère d'agir proprement sur l'appétit.
- D. Que faut-il en conclure !
- R. Il faut en conclure que le libre arbitre est la même chose que la volonté en tant qu'elle a la faculté de choisir.
- D. Est-il possible à la volonté de se mouvoir, si la connaissance de l'esprit ne l'éclaire d'abord !
- R. Non; cela lui est d'autant plus impossible que, dans toute volition, le choix est toujours précédé d'un jugement sur la vérité des biens et sur la préférence que nous devons faire.
- D. Un jugement est-il un acte de la raison ou un acte de la volonté !
- R. Un acte de la raison, sans aucun doute.
- D. Que suit-il du fait que la liberté réside dans la volonté et que la volonté est de sa nature un appétit obéissant à la raison!
- R. Il s'ensuit que la liberté, comme la volonté, a pour objet un bien conforme à la raison.
- D. Peut-il arriver, néanmoins, que l'intelligence propose à la volonté un objet qui n'a que l'apparence du bien, et que la volonté s'y attache?
- R. Oui, cela peut arriver et arrive souvent.

- D. A quoi ce fait est-il dû?
- R. Ce fait est dû à ce que la liberté et la volonté ne possèdent pas la perfection absolue; et tout en étant l'indice du libre arbitre, ce fait prouve l'absence de la perfection dans la liberté et la volonté, comme l'acte de se tromper accuse l'absence de la perfection dans l'intelligence.
- D. Dieu peut-il vouloir le mal moral?
- R. Non.
- D. Pourquoi?
- R. Parce qu'étant la perfection infinie, il est souverainement intelligent et libre.
 - D. En est-il de même pour les bienheureux du ciel?
 - R. Oui, parce qu'ils ont l'intuition du souverain bien.
 - D. Que s'ensuivrait-il si la possibilité de faillir au bien s'alliait . à la perfection de la liberté ?
 - R. Il s'ensuivrait que Dieu, Jésus-Christ, les anges et les bienheureux qui n'ont pas le pouvoir de faillir, ne seraient pas libres ou ne le seraient pas aussi parfaitement que l'homme.
 - D. Que résulte-t-il de la doctrine de saint Thomas sur cette question !
 - R. Il résulte que la faculté de pécher n'est pas une liberté mais une servitude.
 - D. La philosophie antique a t-elle entrevu cette condition !
 - R. Oui, et en particulier, celle qui enseignait que le sage seul est libre, et qui réservait le nom de sage à celui qui vivait dans l'honnêteté et la vertu.

LA LIBERTÉ HUMAINE DANS LES INDIVIDUS

- D. Quelle sauvegarde fallait-il à la liberté humaine sujette, comme on vient de le voir, à la servitude du péché!
- R. Il lui fallait des auxiliaires capables de la diriger vers le bien et de la détourner du mal.
- D. Sans cette sauvegarde, la liberté cût-elle été un bien pour l'homme?
- R. Au contraire, elle lui eût été très nuisible.
- D. Quel auxiliaire lui était nécessaire en premier lieu?
- R. Une Loi, c'est-à-dire une règle de ce qu'il faut faire ou ne pas faire.
- D. Les êtres dépourvus de raison peuvent-ils être soumis à une loi?

- R. Non, puisqu'ils ne sont pas libres d'agir autrement qu'ils n'agissent. Ceux-là seuls peuvent être soumis à une loi, qui jouissent de la liberté et qui ont par conséquent le pouvoir d'agir ou de ne pas agir de telle façon on de telle autre, et qui ne choisissent qu'après avoir jugé.
- D. Que nous dit le jugement de la raison?
- R. Il nous dit, non seulement ce qui est bien ou mal en soi, mais aussi ce qu'il faut faire et éviter. C'est, en effet, la raison qui prescrit à la volonté ce qu'elle doit chercher ou fuir pour que l'homme puisse atteindre un jour sa fin suprême.
- D. Comment appelle-t-on cette ordination de la raison?
- R. La loi.
- D. Où faut-il aller chercher la cause première de la nécessité d'une loi pour l'homme?
- R. Dans le besoin qu'il a de ne pas se mettre en désaccord avec la droite raison.
- D. Que faut-il penser de l'assertion que "l'homme étant libre par nature doit être exempté de toute loi?"
- R. Rien de plus contraire au bon sens; car, s'il en était ainsi, il s'ensuivrait qu'il est nécessaire pour la liberté de ne pas s'accorder avec la raison, tandis que c'est l'opposé qui est vrai: "l'homme doit être soumis à la loi précisément parce qu'il est libre par nature."
- D. Qu'est-ce qui guide l'homme dans ses actions, et l'attire, par la sanction des récompenses et des peines, à faire le bien et à éviter le mal.
- R. C'est la loi.
- D. Quelle est la première de toutes les lois?
- R. C'est la loi-meturelle, qui est écrite et gravée dans le cœur de chaque homme.
- D. Qu'est-ce que la loi naturelle?
- R. La loi naturelle est la raison même de l'homme, lui ordonnant de bien faire et lui interdisant de pécher.
- D. Cette prescription de la raison humaine aurait-elle force de loi, si elle n'était l'interprète d'une raison plus haute à laquelle notre esprit et notre liberté doivent obéissance?
- R. Non.
- D. Quel est, en effet, le rôle de la loi?
- R. Son rôle est d'imposer des devoirs et de conférer des droits.
- D. Quel est par conséquent le fondement sur lequel elle repose?

- R. Elle repose tout entière sur l'autorité, c'est-à-dire sur un pouvoir véritablement capable d'imposer ces devoirs et de définir ces droits, mais capable aussi de sanctionner ces ordres par des peines et des récompenses.
- D. Pourrait-on affirmer la même chose, si l'homme, comme un législateur suprême, se donnait lui-même la règle de ses propres actes !
- R. Evidenment non.
- D. Que s'ensuit-il donc !
- R. Il s'ensuit donc que la loi naturelle n'est pas autre chose que la loi éternelle, et que la loi éternelle n'est elle-même que la raison éternelle de Dieu Créateur du monde.
- D. Quels secours la bonté de Dieu a-t-elle voulu joindre à cette règle de nos actes !
- R. Au premier rang de ces secours, il faut placer la grâce divine, qui rend plus facile et plus sûr l'exercice de notre liberté naturelle, en éclairant l'intelligence et en inclinant sans cesse la volonté vers le bien moral.
- D. Cette intervention de Dieu diminue-t-elle la liberté de la volonté!
- R. Non, car l'influence de la grâce divine ayant sa source dans l'Auteur de notre âme et de notre volonté, en Celui qui meut tous les êtres d'une manière conforme à leur nature, s'harmonise avec la propension naturelle de l'homme. On peut même dire qu'elle est merveilleusement et naturellement apte à conserver toutes les natures individuelles, et à garder à chacune son caractère, son action et son énergie.

(A suivre)

Controverse

— Pourquoi l'Eglise ordonne-t-elle de sanctifier le premier jour de la semaine, puisque Dieu lui-même a commandé d'observer le septième?

R. Parce que les apôtres ont choisi le premier jour au lieu du septième, et que Dieu lui-même a délégué à son Eglise le pouvoir de régler les matières de ce genre.

- Dans quel ordre de choses le Pape est-il infaillible?

R. En matière de foi et de morale.

- A quelle époque a-t-il été déclaré infaillible ?
- R. En 1870, lors du Concile du Vatican: mais cette vérité de foi avait toujours été reconnue dans l'Eglise catholique.
- Le Pape, les Evêques et les prêtres sont des hommes comme les autres.
- R. Ce sont des hommes, oui, mais non pas des hommes comme les autres, puisque Jésus-Christ même les a revêtus de la puissance spirituelle et de l'autorité divine.
 - Pourquoi est-on obligé de leur obéir !
- R. Parce qu'ils sont envoyés aux hommes par Jésus-Christ comme d'autres lui-même. Leur obéir, ce n'est pas obéir à des hommes, mais à Dieu. Leur désobéir, c'est désobéir à Dieu.
- Je ne puis comprendre comment le Pape peut être infail- · lible !
- R.—Le Pape est infaillible seulement en tant que Pape, c'est-à-dire lorsqu'il définit solennellement un point de religion. Ce n'est pas l'homme qui est infaillible dans le Pape, c'est Jésus-Christ, qui le revêt de sa vérité pour que jamais il ne puisse enseigner l'erreur.

En dehors des matières de foi et de morale, il n'est nullement infaillible.

Le médecin chrétien

Le docteur Combal ne dédaignait pas, dit Mgr de Cabrières, le titre de directeur des consciences; et vrainent il le méritait car il exerçait la médecine, comme le veut Hippocrate, en observant les lois sévères de la pudeur, de la tempérance, de la discrétion, en aimant le beau et le vrai. Sans cesse il portait ceux qui venaient le consulter vers l'observation, de plus en plus parfaite, des règles morales et religieuses, ne craignant pas de signaler aux malades qui lui confessaient les doutes de leur esprit ou les troubles de leur conscience, les terribles lacunes que laisse après elle l'absence des croyances chrétiennes... Il priait souvent et longtemps; pour les cures difficiles, il appelait Dieu à son aide, et se comptait seulement comme l'humble instrument de la Providence.

Itinéraire de la Visite Pastorale de 1896

1. — Saint-Henri	Lundi	25,	, 2 6,	27	mai
2. — Saint-Charles	Mercredi	27,	28,	29	**
3. — Saint-Gervais	Vendredi	29	30,	31	"
4. — Saint-Anselme	Dimunche	31,	1,	2	juin
5. — Sainte-Hénédine	Mardi	2,	3,	4	"
6. — Saint-Maxime	Jeudi	4,	5		**
7. — Sainte-Marie	Vendredi	5,	6,	7	**
8. — Saint-Frédéric	$\cdot Dimanche$	7,	8,	9	"
9. — Saint-Victor	Mardi	9,	10,	11	"
10. — Saint-Éphrem	Jeudi	11,	12,	13	"
11. — Saint-Méthode	Samedi	13,	14		- "
12. — Saint-Évariste	Dimanche	14,	15,	16	**
13. — St-Samuel et St-Ludger	Mardi	16,	17,	18	"
14. — Saint-Sébastien	Jeudi	18,	19,	20	"
15. — St-Vital de Lambten	Samedi	20,	21,	$2\dot{2}$	"
16. — Saint-Honoré de Shenley.	Lundi	22,	23,	24	",
17. — Saint-Benoit Labre	Mercredi	24,	25,		"
18. — Saint-George	Jeudi	25,	26,	27	"
19. — St-Martin et St-Gédéon	Samedi	27,	28,	29	, "
20. — Saint-Theophile	Lundi	29,	30		"
21. — Saint-Côme	Mardi	30,	1,	2	juillet
22. — Saint-Zacharie	Jeudi 🛒	2,	3		"
23. — Saint-Prosper	Vendredi	3,	4		"
24. — Saint-François	Samedi	4,	5,	6	"
25. — Saint-Joseph	Lundi	6,	7,	8	"
26. — Saints-Anges	Mercredi	8,	9		"
27. — Sainte-Marguerite	Jeudi	9,	10,	11	"
28. — St-Édouard de Frampton.	$Sam \cdot li$	11,	12,	13	"
29. — Saint-Odilon	Lundi .	13,	I4,	15	"
30. — Sainte-Germaine	Mercredi -	15,	16,	17	"
31. — Sainte-Justine	Vendredi	17,	18		"
32. — Sainte-Rose et Saint-Louis					
deGonzague	Samedi		19		juillet
33. — St-Léon de Standon	Dimanche			21	66
34. — St-Malachie et St-Nazaire	Mardi	21,			" .
35. — Sainte-Claire	Mercredi		23,		ţ¢
36. — Saint-Lazare	Vendredi	24,	25,	26	cc .
		•			

The state of the s					
37. — Saint-Damien	Dimanche-	26,	27		"
38. — Notre-Dame de Buckland	Lundi	27,	28	•	"
39. — Saint-Philémon	Mardi	28,	29		"
40. — Saint-Magloire	Mercredi	29,	30,	31	"
41. — St-Paul de Montminy	Vendredi	31,	1		août
42. — ND. du Rosaire	Samedi	1,	2		46
43. — St-Cajétan d'Armagh	Dimanche	2,	3		"
44. — Saint-Raphaël	Lundi	3,	4,	5	""
45. — Saint-Nérée	Mercredi	5,	6		42

Lettre d'un missionnaire

Coutchichine, 24 février 1896.

A Monsieur le Curé de St-Alban.

Monsieur le curé,

Le dernier courrier m'apprend que l'acquisition d'un autel portatif m'est assurée. J'en remercie Dieu et le prie de vouloir bien bénir l'insigne bienfaiteur qui s'est chargé d'une telle dépense en ma faveur. Vous pouvez assurer ceux qui étaient prêts à me faire l'aumône dans ce but, que je n'oublierai jamais le droit qu'ils ont à ma reconnaissance.

Avec cet autel portatif que j'aurai sous peu, j'aurai la consolation de pouvoir offrir le saint sacrifice de la messe à peu près tous les jours en quelque mission que je me trouve.

Tout n'est pas complet cependant. N'est-il pas pénible, en effet, de constater que, sur tout le parcours de cette région du lac des Bois, de la rivière et du lac LaPluie, nos sauvages catholiques n'ont pas une seule chapelle, tandis que le démon y a ses autels? Il semble qu'il serait bien convenable que nous cussions au moins un poste sur ce territoire indien, où nous pourrions conserver le Corps de N. S. Jésus-Christ. Pourquoi d'autres bienfaiteurs ne viendraient-ils pas maintenant terminer l'œuvre commencée, en nous aidant à édifier, quelque part, une modeste chapelle? Cet avantage serait-il le privilége exclusif des peuples civilisés? Non, non! nous n'osons pas le croire, et notre bonne population québecquoise, mes charitables co-paroissiens se montreront dignes des bienfaits de Dieu, en s'effor-

çant de procurer le inême bonheur à leurs frères infortunés. Ils se rappelleront que Dieu regarde comme fait à lui-même le moindre service rendu à Fun de ses frères, et qu'il promet de le récompenser au centuple, même sur cette terre.

En reconnaissance de ces dons, nous ne pouvons offrir rien autre chose que nos faibles prières: nous ne pouvons pas même promettre de proclamer leur générosité comme le fit Jésus-Christ, en voyant une pauvre veuve donner les deux oboles qui étaient toute sa fortune.

J'ai la plus grande confiance, M. le Curé, que ce nouvel appel à la charité de mes co-paroissiens et à toutes les personnes, sera aussi favorablement entenda que le premier. Voilà, il me semble, une excellente occasion pour eux de témoigner leur zèle pour l'œuvre de la propagation de la Foi.

A tous, et surtout à ceux qui ne pourront rien donner, je demande au moins un souvenir dans leurs prières, afin que Dieu accorde quelque succès aux études de langue et aux travaux de son indigne ministre.

Votre dévoué serviteur.

J.-C. St-Amand, missionnaire.

N. B. — Prière d'adresser son offrande à Mgr Langevin, St-Boniface, Manitoba.

Le travail accompli par une montre

Combien de personnes portent des montres, sans songer une seule fois à ce qu'une montre a à accomplir dans le cours d'une seule année.

"Les montres en usage sont calculées, la plupart, pour donner 5 balancements par seconde, 300 par minute, 1800 par heure, 432 000 par jour, 157 680 000 par an!

"Dans les montres à ancre pour hommes, le balancier a généralement 18 millimètres de diamètre par conséquent, 56 millimètres 52 de contour. Or, si on estime qu'à chaque oscillation, un point extérieur du balancier parcourt un seul contour (dans les bonnes montres il en parcourt jusqu'à 1½) et qu'on additionne le chemin parcouru par ce point, à chaque mouvement, on voit qu'il fait par seconde, 28m 25; par minute, 16m 42;

par heure, 1 kil. 17; par jour, 24 kil. 408 et par an, 8 908 920 kilom, accomplissant la longueur d'un voyage autour du monde en moins de quatre ans et demi. "

Si on considère que les axes des mouvements n'ont qu'un quart de millimètre de diamètre, et qu'une montre marche nuit et jour, d'année en année, on pourra se faire une idée juste du travail gigantesque de cette machine, la plus petite entre toutes.

Ménélik II roi d'Abyssinie

Un prince abyssin et chrétien, Ménélik, vient, avec ses armes primitives, d'humilier profondément l'Italie.

Ménélik, négus d'Abyssinie, se prétend descendant direct de la fameuse reine de Saba qui admira la sagesse de Salomon. — S'il prétend aussi descendre de Salomon, c'est sans doute que ses ancêtres ont reçu de la reine de Saba les conseils et les leçons du grand roi des juifs. — Il se fait appeler le juste comme lui,— et il garde, à titre de relique héréditaire, le "trône de Salomon."

C'est le plus puissant, le plus organisé des souverains de l'Afrique intérieure. Il est né en 1842. Son père fut vaincu par Théodoros quand il n'avait que quatorze ans, et il fut le prisonnier de cet empereur d'Abyssinie. — A vingt-deux ans, en 1864, il s'échappa, vainquit et tua le gouverneur abyssin de Choa, fut proclamé négus, et prit le nom de Ménélik II.

A la chute de l'empereur Théodoros, il devint le plus puissant chef d'Abyssinie; l'empereur Jean, successeur de Théodoros, reconnut ses conquêtes, et la fille de Ménélik épousa le fils de l'empereur Jean. — Cet empereur Jean fut tué en 1869 dans un combat contre les derviches; alors Ménélik prit possession de toute l'Abyssinie, en désignant son gendre roi du Tigré et d'Oullo, comme son successeur.

Ce Ménélik, qui appartient au rite orthodoxe d'Ethiopie (rite séparé de Rome par le schisme des patriarches d'Alexandrie), a des moines à Jérusalem, et il y a fait bâtir une église ronde fort riche.

Il aime beaucoup les Européens, et particulièrement la France, dont il parle correctement la langue, —et, en 1870-71, sachant que l'Allemagne lui avait imposé un lourd tribut, il voulait lui envoyer quelques milliers de thalari.

Ménélik est de taille moyenne, grêlé de la petite vérole. Il aime à causer avec les Européens, désire introduire la civilisation chez lui

L'usage du tabac prisé ou fumé est très sévèrement puni en Abyssinie, et un jour qu'un homme dénonçait son ennemi au roi, comme ayant fumé et prisé:

· "Et toi, dit le roi, ne fumes-tu pas ?

-Jamais!" et il prêta serment.

On le déshabilla et on trouva du tabac à priser en sa ceinture. Le roi lui fit couper le nez.

Il est monogame, et sa femme Taïtou est très courageuse. Elle commande sa garde d'honneur et voulait être la première à livrer l'assaut à Makallé avec ses soldats.

Le négus a organisé la poste, adhéré à la Convention de Berne, et on peut lui envoyer une carte de visite pour 0 fr. 05;
— il fait frapper sa monnaie en France à son effigie, — il a le télégraphe, des gendarmes, — de la sécurité. — Il est fier de savoir qu'il y a du brigandage en Italie, lorsqu'il en a purgé ses Etats. — On fait le chemin de fer qu'il voulait concéder aux Français, mais qu'il a dû céder aux Suisses, faute de Français. L'armée est de 300 000 hommes, qui se distingunt par leur brayoure.

Ce pays, qui attire en ce moment l'attention du monde par sa résistance à l'invasion italienne, est composé du massif de montagnes qui sépare le Nil de la mor Rouge; il égale en surface les cinq sixièmes de la France et compte dix millions d'habitants, chrétiens depuis quinze siècles, braves, intelligents, avides de progrès et très aptes à s'assimiler notre civilisation. Dans une ancienne description de l'Ethiopie, de François Alvarez (1520-1526,) on lit: "Ces Abyssins ou Asumistes sont fort distingués des autres Ethiopiens d'Afrique. Ils sont bien faits, ils ont les traits du visage assez réguliers, les yeux vifs, grands et bien fendus, la couleur plutôt brune et olivâtre que noire, les cheveux longs, qu'ils accommodent en mille manières différentes." Leur courage est proverbial. Ils ont pu résister pendant des siècles au flot dévastateur de l'islamisme qui a tout submergé autour d'eux en Afrique, et ont conservé avec une indomptable énergie leur nationalité et leur foi.

On fait remonter leur conversion au temps de Constantin. Ils ont reçu d'Alexandrie leur premier évêque, et saint Athanase les préserva de l'erreur d'Arius. Comme l'Eglise d'Alexandrie a été fondée par saint Marc et tient de cet évangéliste sa vénérable liturgie, les Abyssins révèrent saint Marc comme leur premier patron et se plaisent, comme on l'a vu dans une récente proclamation de Ménélik, à se mettre sous sa protection. Il s'en faut, cependant, qu'ils aient conservé toute la pureté de leur foi primitive. L'hérésie d'Eutychès, leur séparation de l'Eglise romaine, leurs relations avec les juifs et les mahométans ont introduit bien des altérations dans leurs crovances et leurs mœurs. Le P. Lobo, missionnaire du XVIIe siècle, qui est assez sévère pour eux, nous apprend "qu'ils ont conservé néanmoins la croyance de nos premiers mystères. Ils célèbrent avec beaucoup de piété la Passion de Notre-Seigneur, ils révèrent la croix: ils ont une grande dévotion à la Sainte Vierge, aux anges et aux saints: ils chôment leurs fêtes et sanctifient le dimanche fort exactement: tous les mois ils font la commémoration de l'Assomption de la Sainte Vierge, et ils sont persuadés qu'il n'y a qu'eux qui connaissent les grandeurs de la Mère de Dieu, et qui lui rendent le culte qui lui est dû.... Chaque semaine, ils font une fête des anges et des apôtres, ils fréquentent fort les églises, assistent souvent à la messe avec une grande dévotion et aiment à entendre la parole de Dieu. Ils communient souvent, mais ils ne se confessent pas toutes les fois qu'ils communient. On peut dire que leur charité pour les pauvres va jusqu'à l'excès. Ils jeûnent aussi sévèrement que l'on jeûnait dans la primitive Eglise : ils ne mangent en Carême qu'une fois par jour, et même après le soleil couché.

L'Abyssinie est, comme on l'a dit, la sentinelle avancée du monde chrétien sur le chemin de l'Afrique musulmane et idolâtre et "l'unique obstacle que l'Europe puisse opposer sans qu'il ne lui en coûte rien, à l'effort des convoitises musulmanes qui se préparent à monter à l'assant de l'œuvre civilisatrice qu'elle poursuit en Afrique.' L'Italie n'a pas consulté ces graves intérêts en s'attaquant à l'Abyssinie ; elle a suivi une politique de conquête, dont elle n'a pas envisagé les difficultés ni les funestes conséquences. La France, quoi qu'en disent les journanx romains, n'a rien fait pour entaver l'action de l'Italie en Abyssinie ; selon certains politiques graves, elle n'ayait même pas rempli tous ses devoirs envers l'Abyssinie, qu'une amitieséculaire recommandait à notre bienveillance, et cela par égard pour l'Italie habituée à toutes les condescendances de notregouvernement. On sait comment la presse italienne nous en récompense!

(Semaine de Rouen.)

HISTORIQUE DES PAROISSES DE L'ARCHIDIOCESE. DE QUÉBEC

Saint-Grégoire du Sault Montmorency

"Au bont de laditte ifle (d'Orléans), écrivait Champlain en 1603, je vy un torrent d'eau qui defbordait de deffus une grande montaigne de laditte rivière de Canadas."

Dans la carte des environs de Québec qu'il publia en 1613, Champlain appelle ce torrent d'eun "le grand sault de Montmorency."

Dans l'édition de ses voyages publiés en 1632, il ajoute :

"Que j'ay nommé le sault de Montmorency."

C'est en l'honneur de Charles de Montmorency, chevalier des ordres du roi, seigneur d'Ampville et de Meru, conte de Secondigny, viconte de Melun, baron de Châteauneuf et de Gouart amiral de France et de Bretagne, que le fondateur de la Nouvelle-France nomma ainsi ce sault. Ce Montmorency était alors vice-roi de la Nouvelle-France.

L'énorme force hydraulique du sant Montmorency a engagé, depuis un demi-siècle, plusieurs industriels à établir des manufactures dans les environs. Un village s'y est bientôt formé.

En 1870, M. P. G. Hall, l'un de ces industriels, donna une maison située sur un quai à M. Grégoire Tremblay, curé de Notre-Dame de Beauport. Celui-ci la transforma en chapelle.

La nouvelle mission fut mise sous la protection de saint Grégoire en l'honneur de son fondateur, M. Grégoire Tremblay.

En 1890, la mission fut érigée en desserte avec résidence d'un curé.

C'est M. J.-B. Ruel qui depuis 1890, est curé de Saint Grégoire du Sault-Montmorency.

On construit actuellement une église en pierre pour remplacerla vieille chapelle. P.-G. Roy

Les Œufs de Pâques

On appelle Œufs de Pâques des œufs durcis et ordinairement teints en rouge, qu'il est d'usage en certains pays, de vendre ou de donner dans le temps de Pâques.

"Il était d'usage jadis de faire bénir le Samedi-Saint une certaine quantité d'œufs mis en réserve dans le temps du carême, pour les offrir en cadeaux. On les teignait en jaune, en violet et surtout en rouge. De là est venu le nom d'Œnfs de Pâques, parce qu'on les donnait après la grand messe de ce jour de fête."

"L'usage des Œufs de Pâques est aussi très répandu chez les chrétiens de l'Eglise orientale.

"En Russie, les amis s'offrent entre eux ce petit cadeau, en s'embrassant et en s'adressant ces paroles:

> Jésus-Christ est ressuscité! Il est certainement ressuscité!

"Autrefois c'était l'usage, le lundi de Pâques, de donner aux enfants des œufs dureis et teints avec lesquels ils jouaient à certains jeux : cet usage tend à se remplacer par l'usage d'œufsen carton dans lesquels on met, comme dans une boîte, de petits-jouets et des bonbons.

"Dans le midi de la France, on appelle Œujs de Pâques, ceux que les paroissiens donnent à leur curé, qui va bénir leurs maisons pendant la quinzaine de Pâques.

L'usage des Œnfs de Pâques vient sans doute de l'interdiction pendant tout le carême de manger des œnfs — interdiction générale autrefois.

Des auteurs y ont vu le symbole de la résurrection. L'œuf ne présente qu'une masse inerte, il en sort cer endant un corps vivant et agile.

De même que le poulet brise la coquide de l'œuf et sort plein de vie, ainsi Notre-Seigneur a renversé lui-même la pierre du tombeau et il est ressuscité.

Bibliog1 aphie

"Jean Bourdon et la Baie d'Hudson," PAR M. J.-EDMOND ROY_

Le secret professionnel

article 275 de notre Code de procédure civile dit: "Le témoin ne peut être contraint de déclarer ce qui lui a été révélé confidentiellement, à raison de son caractère professionnel, comme aviseur religieux ou légal."

Nous ne comprenons comment en présence d'un texte de loi aussi clair, il se rencontre des avocats qui osent exiger la violation du secret professionnel.

Le témoin ne peut répondre et s'expose à une action en dommages en répondant, même sur l'ordre de la Cour. Les indiscrétions du confident ne le délient en rien.

Ce n'est pas le témoin qui devrait être réprimandé par la Cour, en pareille circonstance, mais l'avocat assez osé pour émettre cette prétention illégale.

Memento hebdomadaire

QUEBEC. — Les Quarantes-Heures auront lieu à N.-D. de la Garde, le 6: à Saint-Nérée, le 8: chez les Sœurs Franciscaines de Sainte-Anne de Beaupre, le 10. — La loi remédiatrice a été adoptée en seconde lecture par une majorité de 18. - Le doyen du barreau de Québec, M. L.-G. Baillargé, est décédé le 20 mars, à l'âge de 88 ans. La chaire qu'il a fondée à l'Université Laval et ses dons princiers à différentes œuvres ne cesseront de rappeler sa mémoire, pendant que d'autres, plus riches que lui seront complètement oubliés depuis longtemps, parce qu'ils n'auront pas eu le même esprit. - La population du quartier Saint-Pierre et d'une partie des quartiers Jacques-Cartier et Saint-Roch aura bientôt son église, si la Corporation de Québec consent à céder à l'encoignure des rues Saint-Roch et des Fossés, un terrain de 250 pds sur 150, comme le demande S. G. Mgr l'Administrateur. — M. J.-A. Martin, ancien rédacteur de l'Etendard, a accepté la position de rédacteur en chef du Monde. Nous sommes heureux de le voir reprendre sa place dans les rangs du journalisme, et le Monde pouvait difficilement faire un meilleur choix.

Directeur: M. l'abbi D. GOSSELIN, curé du Cap-Santé, Portneuf.